

Procès-Verbal de séance

Séance du 31 Mars 2025

L' an 2025 et le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine Maire

Présents : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

Excusés : Mme GIGOMAS Jeanine (procuration à Mme HEURTEBISE Sandrine), Mme BORDIN Ingrid (procuration à BASNIER Serge), M. COPHIGNON Alain (procuration à Mme CHEDET Laurence), M. ROBIN Thierry (procuration à Claude BESNIER)

Absents : M.GOIBEAU Ludovic

Assistait également : Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire générale de mairie

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 9

Date de la convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 18/03/2025

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Mans

le : 1er avril 2025

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEURTEBISE Sandrine

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal du 24 février 2025 - 2025-014

Affectation de résultats budget Energies renouvelables - 2025-015

Affectation de résultats budget Commune - 2025-016

Subventions aux associations 2025 - 2025-017

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025 - 2025-018

Budget 2025 - Energies renouvelables - 2025-019

Budget 2025 - Commune - 2025-020

Panneaux de voies - 2025-021

Cinéraire - 2025-022

Refacturation des gobelets Avoise aux associations - 2025-023

Camping - Aire de camping-car - 2025-024

Vente sanitaire camping - 2025-025

Dénomination des voies - 2025-026

Modification du temps de travail de l'agent d'entretien et mise à jour du tableau des effectifs - 2025-027

Approbation du procès-verbal du 24 février 2025

réf : 2025-014

Le procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation de résultats budget Energies renouvelables

réf : 2025-015

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

1) au titre des exercices antérieurs :	- 892,69 €
2) au titre de l'exercice arrêté :	1 296,82 €
soit un résultat à affecter de :	404,13 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser :	1 252,17 €
- Solde résultat antérieur:	0 €
soit un résultat de :	1 252,17 €

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2024 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 0 €
- 002. en fonctionnement, excédent reporté : 404,13 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Affectation de résultats budget Commune

réf : 2025-016

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif 2024,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

3) au titre des exercices antérieurs :	84 276,48 €
4) au titre de l'exercice arrêté :	73 836,82 €
soit un résultat à affecter de :	158 113,30 €

Considérant le besoin de la section d'investissement :

- solde d'exécution hors restes à réaliser :	185 516,79 €
- solde des restes à réaliser :	- 102 676,55 €
soit un résultat de :	82 840, 24€

Décide d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement de 2024 :

- 1068. en investissement, Excédents de fonctionnement capitalisés : 100 000 €
- 002. en fonctionnement, Excédent reporté : 58 113,30 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Subventions aux associations 2025

réf : 2025-017

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2022	2023	2024	2025
• Association Pêche Parcé-Avoise	250 €	275 €	275 €	275 €
• Les Randonneurs	230 €	255 €	255 €	255 €
• Avoise Loisirs Créatifs	250 €	275 €	275 €	275 €
• Union Nationale des Combattants Parcé-Avoise	120 €	130 €	130 €	130 €
• ARA (Rucher Avoisien)	265 €	290 €	290 €	290 €
• Association Avoise Animations	700 €	850 €	850 €	850 €
• APE Les Marronniers			100 €	100 €

Sandrine HEURTEBISE et Valérie DROUIN ne prennent pas part au vote

Après délibérations, le Conseil Municipal décide d'attribuer ces montants aux associations.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

réf : 2025-018

Les bases d'imposition effectives ont augmenté de 1,7%, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le taux d'imposition de la taxe d'habitation et de fixer comme suit pour l'année 2025 :

- Taxe foncière sur le bâti : 33,99 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 18,43 %
- Taxe d'habitation : 9,80 %

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget 2025 - Energies renouvelables

réf : 2025-019

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes **1 668,41 €**

<u>Dépenses :</u>	- 011. Charges à caractère général :	
	- 012. Charges personnel et frais assimilés :	
	- 014. Atténuations de produits :	
	- 65. Autres charges de gestion courante :	
	- 66. Charges financières :	325,56 €
	- 067. Charges exceptionnelles :	
	- 068. Dotation aux amortissements :	
	- 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	1 342,85 €
	- 002 : Résultat reporté	
TOTAL		1 668,41 €

<u>Recettes :</u>	- 013. Atténuations de charges :	
	- 70. Vente de produits fabriqués, prestations...	1 264,28 €
	- 73. Impôts et taxes :	
	- 74. Dotations, subventions et participations :	
	- 75. Autres produits de gestion courante :	
	- 78. Reprise sur amortissement :	
	- 002. Résultat reporté : (Budget Principal)	
TOTAL		1 668,41 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes **2 595,02 €**

Dépenses :	- 20. Immobilisations incorporelles :	
	- 21. Immobilisations corporelles :	1 370,52 €
	- 23. Immobilisations en cours :	
	- 16. Emprunts, dettes assimilées :	1 224,50 €
	- 040. Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissement) :	
	- 001. Solde d'exécution reporté :	0,00 €
TOTAL		2 595,02 €
Recettes :	- 13. Subventions d'investissement :	
	- 10. Dotations, fonds divers et réserves :	
	16. Emprunt	
	040. : Opération d'ordre de transfert entre section	1 342,85 €
	001. Excédent à la clôture	1 252,17 €
TOTAL		2 595,02 €

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Budget 2025 - Commune

réf : 2025-020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de voter le budget commune au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, comme suit :

Section de Fonctionnement : Dépenses = Recettes **438 653,00 €**

Dépenses :	- 011. Charges à caractère général :	144 153,00 €
	- 012. Charges personnel et frais assimilés :	130 000,00 €
	- 014. Atténuations de produits :	1 500,00 €
	- 65. Autres charges de gestion courante :	150 000,00 €
	- 66. Charges financières :	10 000,00 €
	- 067. Charges exceptionnelles :	1 000,00 €
	- 068. Dotation aux amortissements :	2 000,00 €
	- 042. Opérations d'ordre de transfert entre sections :	0,00 €
TOTAL		438 653,00 €
Recettes :	- 013. Atténuations de charges :	0,00 €
	- 70. Produits des services, du domaine et vente diverses	14 870,00 €
	- 73. Impôts et taxes :	5 211,00 €
	- 731. Fiscalité locale	294 135,65 €
	- 74. Dotations, subventions et participations :	58 323,05 €
	- 75. Autres produits de gestion courante :	8 000,00 €
	- 77. Produits spécifiques	0,00 €
	- 002. Résultat reporté : (Budget Principal)	58 113,30 €
TOTAL		438 653,00 €

Section d'Investissement : Dépenses = Recettes **399 904,00 €**

Dépenses :	- 20. Immobilisations incorporelles :	5 000,00 €
	- 21. Immobilisations corporelles :	245 827,45 €
	- 23. Immobilisations en cours :	114 076,55 €
	- 16. Emprunts, dettes assimilées :	35 000,00 €
	- 041 Opérations patrimoniales :	0,00 €
	- 001. Solde d'exécution reporté :	0,00 €
TOTAL		399 904,00 €

Recettes :	- 13. Subventions d'investissement :	94 203,00 €
	- 10. Dotations, fonds divers et réserves :	120 184,21 €
	dont 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés : 60 000 €	
	-138. Autres subventions d'investissement non transférables	0,00 €
	-165. Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
	016. Emprunt	0,00 €
	040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
	041. Opérations patrimoniales	0,00 €
	001. Excédent à la clôture	185 516,79 €

TOTAL	399 904,00€
--------------	--------------------

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 1)

Panneaux de voies

réf : 2025-021

M. Serge Basnier, 1er adjoint présente le devis de l'entreprise SODIMAR pour les panneaux de rues. Après délibérations, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise SODIMAR d'un montant de 4 820,05 € pour l'achat de 54 panneaux de voies, 8 panneaux pour les machines outils, 27 poteaux et 27 brides.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Cinéraire

réf : 2025-022

M. Serge BASNIER, 1er adjoint, propose des devis pour l'extension du site cinéraire au cimetière. Après délibérations, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise Granimond pour un montant de 20 088 € HT, M. le Maire ou ses adjoints sont autorisés à signer le devis correspondant, les crédits sont prévus au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Refacturation des gobelets Avoise aux associations

réf : 2025-023

Les associations ont commandés des gobelets Avoise auprès de la mairie.

Il est nécessaire d'établir une délibération pour refacturer les gobelets aux associations.

Le prix du gobelet est de 0,68€ selon la facture Re-uz du 15/10/2024, il est proposé de les facturer à 0,70€.

Il est demandé au Conseil de valider cette demande de refacturation et d'autoriser l'émission des titres correspondants aux associations.

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de valider la refacturation des gobelets aux associations et l'émission des titres.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Camping - Aire de camping-car

réf : 2025-024

M. Serge Basnier, 1er adjoint, propose aux Conseil Municipal des devis pour la transformation du camping en aire d'accueil pour les camping-car.

Après discussions, le Conseil Municipal valide le projet et le devis de l'entreprise CAMPING CAR PARK pour un montant de 79 473,27 € TTC, répartis sur 5 annuités réparties en 6 années :

- 2025 : 9 275, 51
- 2026 : 15 894,65 €
- 2027 : 15 894,65 €
- 2028 : 15 894,65 €
- 2029 : 15 890,65 €

- 2030 : 6 619,14 €

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou ses adjoints à signer le devis, la convention d'occupation du sol et le contrat de vente différée et les autres documents afférents à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Vente sanitaire camping

réf : 2025-025

Mme Sandrine Heurtebise, 3ème adjointe, propose de mettre en vente le sanitaire du camping sur le site d'enchères Agorastore.
Après délibérations, le Conseil Municipal valide la mise en vente du bungalow, et décide d'un prix de réserve.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Dénomination des voies

réf : 2025-026

Lors de la délibération précédente, une voie a été omise, M. Basnier propose de nommer :

Localisation / Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Route traversant le camping, après la place des 2 Fonts jusqu'à l'arboretum	Allée de l'arboretum

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Modification du temps de travail de l'agent d'entretien et mise à jour du tableau des effectifs

réf : 2025-027

Le Maire informe l'assemblée :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail de l'agent d'entretien des locaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures 00 hebdomadaires et simultanément

La création d'un emploi de d'adjoint technique à temps non complet à raison de 6 heures 30 hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2025.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier le tableau des emplois à compter du 01/04/2025 (annexé)
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- **Suivi des déclarations d'Intention d'Aliéner (dia) :**

Numéro	Parcelles	Adresse
2025/03	ZP 108 et 11	17, rue Haute
2025/04	C 596, C593, C 588	Rue de Champgaillard

- **Suivi des équipements :**

SUIVI DES DEVIS / MARCHÉS			MONTANT		
Date	Libellé	Fournisseurs	HT	TVA	TTC
	Maçonnerie cloche	Tavano	3 856,27 €	20 %	4 241,90 €
	Réparation tracteur tondeuse	Lesieur	4 550,13 €	20%	5 460,16 €

- Invitation du Conseil Municipal par M. et Mme d'Halluin le 3 ou 10 mai
- Conseil municipal le 28/04, 26/05 et le 30/06 à 20h30
- Journée bénévolat le 26 avril 2025
- Modification des places de stationnement devant l'église
- Bac à chaîne : en attente des questions posées à la communauté de communes
- Devis pour un store pour la terrasse du commerce.

Séance levée à: 23:00

En mairie, le 17/04/2025

Le Maire
Antoine d'AMÉCOURT

Le Secrétaire
Mme HEURTEBISE Sandrine